



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 19

| | |
|--------------|---|
| Réunion du : | Mardi 14 Mars 2023 |
| Présidence : | M. Gérard IVORA |
| Secrétaire : | M. Antoine MANCINO |
| Présents : | MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO |

CORRESPONDANCES

Divers :

SB ARCHITECTE le 8 mars 2023 : Plans vestiaires stade du Cannet des Maures : noté.

MAIRIE DE FREJUS le 9 mars 2023 : Demande attestation assurance : noté.

EC ARCHITECTES le 9 mars 2023 : Plan vestiaires stade P. Rocafort de Cuers : noté.

M. BOUSSANDEL, arbitre le 9 mars 2023 : Vestiaire insalubre gymnase de Les Arcs s/ Argens : noté.

M. DUFOUR, arbitre le 9 mars 2023 : Sécurité stade municipal : noté.

DPVA le 10 mars 2023 : Photos brise vue stade Cauvin 2 de Lorgues : noté.

COURRIERS ENVOYES

Ligue Méditerranée :

LMF TERRAINS le 10 mars 2023 : Photos brise vue stade Cauvin 2 de Lorgues.

Divers :

DPVA le 8 mars 2023 : Présentation sur création terrain Foot 5.

MAIRIE DE BAGNOLS EN FORET le 10 mars 2023 : Accès terrain municipal non sécurisé.

MAIRIE DES ARCS S/ARGENS le 10 mars 2023 : Vestiaire arbitre gymnase insalubre.

EC ARCHITECTES le 14 mars 2023 : Réponse plan vestiaires stade P. Rocafort de Cuers.



Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 21 Mars 2023

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO